

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE**

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 JUILLET 2021 A 18H AU CENTRE CULTUREL**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 22

**Membres absents** : 5

**Dont membres représentés** : 3

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf juillet à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Blaise FONS, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Yannick COSTA, Laurent FOURMOND, Carine DEVOYON, Jean-Pascal GARDELLE, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Xavier ROCA, Christian FALZON, Bertille MARTY.

**Absents excusés ayant donnés pouvoir** : Françoise CAMPREDON (pouvoir à Pascale PUY), Christelle LEBOEUF (pouvoir à Nathalie PIQUÉ), Nicolas OLIVE (pouvoir à Carine DEVOYON).

**Absents excusés** : Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Evelyne SARRAZIN.

**Secrétaire de séance** : Carine DEVOYON

**Date de la convocation** : 13/07/2021

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote								
2021/056	Déclaration du temps méridien en périscolaire rentrée scolaire 2021-2022	► <b>APPROUVE</b> la déclaration du temps méridien en périscolaire et la mise en place d'activités ludiques au bénéfice des enfants des écoles maternelle et élémentaire à compter de la rentrée scolaire 2021-2022	Adoption à l'unanimité								
2021/057	Tarifs 2021/2022 Temps méridien (cantine) Périscolaire (matin-soir) Etude surveillée	► <b>DECIDE</b> pour la prochaine rentrée de septembre : ► <b>DE NE PAS AUGMENTER</b> les tarifs afférents aux services périscolaires et extrascolaires ► <b>DE FIXER</b> les tarifs pour le temps méridien (cantine), comme suit : <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td><b>QF</b></td> <td>0-450</td> <td>450-900</td> <td>+ 900</td> </tr> <tr> <td><b>Option 1</b></td> <td>4.40 €</td> <td>4.60 €</td> <td>4.80 €</td> </tr> </table>	<b>QF</b>	0-450	450-900	+ 900	<b>Option 1</b>	4.40 €	4.60 €	4.80 €	Adoption à l'unanimité
<b>QF</b>	0-450	450-900	+ 900								
<b>Option 1</b>	4.40 €	4.60 €	4.80 €								
2021/058	Convention Commune/ Association la tête et les jambes temps méridien	► <b>APPROUVE</b> la convention ci-annexée à passer avec l'Association « La Tête et les Jambes » pour la mise en place de l'activité « Expression corporelle » pour les enfants de l'école maternelle les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant l'année scolaire 2021-2022 ► <b>AUTORISE M. le Maire</b> à la signer.	Adoption à l'unanimité								
2021/059	Convention Commune/ Frédéric Muscat temps méridien	► <b>APPROUVE</b> la convention ci-jointe à passer avec Mme Frédérique MUSCAT, pour la mise en place de l'activité « Yoga - Relaxation » pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant l'année scolaire 2021-2022. ► <b>AUTORISE M. le Maire</b> à la signer.	Adoption à l'unanimité								

2021/060	Convention Commune/ Association Influences temps méridien	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention ci-jointe à passer avec M. Franck CORCOY, Président de l'association « Influences » à Perpignan, pour la mise en place de l'activité « Culture urbaine » pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant l'année scolaire 2021-2022.</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à la signer.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/061	Convention pour la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » à l'Ecole	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention ci-annexée de mise en œuvre du dispositif « <i>Petits déjeuners</i> » pour l'année scolaire 2021-2022 à passer entre la Commune et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à la signer ainsi que tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/062	Convention de financement Appel à projets socle numérique dans les écoles	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention de financement ci-annexée à passer entre l'Etat et la Commune dans le cadre de ce dispositif</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à la signer ainsi que tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/063	Modification règlement fonctionnement point jeunes	<p>► <b>DECIDE</b> de compléter le règlement de fonctionnement du Point Jeunes comme suit :</p> <p>« Les locaux du Point Jeunes sont réservés aux jeunes demeurant à Pézilla-La-Rivière à partir de leur entrée au collège jusqu'à l'âge de 17 ans.</p> <p>L'ALSH Primaire ne fonctionnant qu'au mois de juillet, l'inscription au Point jeunes sera acceptée pour le mois d'août uniquement pour les adolescents entrant au collège à la rentrée de septembre. »</p>	Adoption à l'unanimité
2021/064	Dispositif « Plan Mercredi »	<p>► <b>APPROUVE</b> la mise en place du dispositif « Plan Mercredi » pour les enfants d'âge maternel et élémentaire de la Commune.</p> <p>► <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Commune, l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que tout acte utile en la matière</p>	Adoption à l'unanimité
2021/065	Remboursement de frais aux Elus	<p>Remboursement notes de frais avancées par Monsieur le Maire</p> <p>► <b>DIT</b> que la somme de 364.50 € (Trois cent soixante-quatre euros et cinquante cents) doit être remboursée par le budget Communal à M. Jean-Paul BILLES, Maire, en règlement de ces notes de frais de réception.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/066	Convention de mise à disposition de locaux	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention de mise à disposition de locaux ci-annexée à passer avec le Conseil Départemental 66 afin d'y installer les services sociaux départementaux (bureau de l'assistante sociale) ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ladite convention.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/067	Convention pour les Infrastructures de recharge pour véhicules électriques	<p>► <b>APPROUVE</b> les conventions tripartites à passer entre le Sydeel66, PMMCU et la Commune relatives aux Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- convention cadre pour l'occupation du domaine public</li> <li>- convention de gestion de compétence</li> </ul>	Adoption à l'unanimité

		<p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à les signer ainsi que tout acte utile en la matière.</p>	
2021/068	Convention de raccordement fibre optique logements communaux 46 Avenue de la République	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention à passer entre la Commune et la société ORANGE pour le raccordement, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de télécommunications électroniques à très haut débit en fibre optique aux logements communaux sis 46 Avenue de la République</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/069	Convention pour la réalisation d'un diagnostic archéologique préventive	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention à passer entre la Commune et l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dénommé « PEZILLA LA RIVIERE (66) 1 Rue Du Revelli » - N° D139172</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/070	Achat défibrillateurs – annulation groupement de commandes	<p>► <b>CONSIDERANT</b> que la consultation lancée dans le cadre d'un groupement de commandes à l'échelle des 9 communes du pôle Grand-Ouest pour l'achat de défibrillateurs ne pourra aboutir dans un délai raisonnable et que les services administratifs communaux vont reprendre ce dossier</p> <p>► <b>ANNULE</b> la délibération N° 2019/090 prise par le conseil municipal le 5 novembre 2019, visée des services préfectoraux le 18 novembre 2019.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/071	Réalisation d'un prêt à court terme – 550 000 € lotissement El Vinyer	<p>► <b>DECIDE</b> de retenir la proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée, dont le siège social est situé 30 Rue Pierre Bretonneau - BP 39 923- 66 832 PERPIGNAN Cédex 9 aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée : 36 mois / Remboursement : trimestriel / Taux : 0,50 % / Prêt à taux fixe classique</li> <li>- Commissions et frais: 850 €/Coût du crédit : 8 250 € / Remboursement anticipé sans pénalités-</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout acte utile en la matière</p> <p><b>DIT</b> que ce prêt va faire l'objet d'une décision modificative au BP 2021 du lotissement communal « <i>Al Vinyer</i> ».</p>	Adoption à l'unanimité
2021/072	Décision modificative N°1 budget lotissement « El Vinyer »	<p>► <b>CONSIDERANT</b> la nécessité de réaliser un prêt à court terme pour la réalisation des travaux du lotissement avant de procéder à la vente des lots</p> <p>► <b>APPROUVE</b> la décision modificative N° 1 à apporter au BP 2021 du budget annexe du lotissement communal « <i>Al Vinyer</i> » telle que présentée.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/073	Attribution Marché Relance lot N°3 – aire de jeux et mobilier Travaux d'aménagement aire de loisirs « bardères »	<p>► <b>CONSIDERANT</b> l'analyse des offres effectuée par le BE2T et l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour,</p> <p>► <b>DECIDE</b> d'attribuer le lot N°3 du marché des travaux d'aménagement de l'aire de jeux – Mobilier de l'aire de loisirs des Bardères à l'entreprise PAYSAGE SYNTHÈSE, 21 Chemin de la Basse à TOULOUGES</p>	Adoption à l'unanimité

		-66350- pour un montant de travaux de 70 622.50 € HT. ► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce marché.	
--	--	--	--

*Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.*

Compte-rendu affiché le : 26/07/2021

Mis en ligne sur le site de la commune le : 26/07/2021